

Les paradis fiscaux et judiciaires et la crise financière

(décembre 2008)

Depuis le début de ce qui est appelé la « crise financière » aux États-Unis au printemps 2007, puis avec son extension progressive à d'autres pays, à d'autres systèmes financiers et bancaires, avec aussi ses conséquences sur les économies de la plupart des États du Nord comme du Sud, des critiques à l'égard des dérégulations en cours dans les secteurs financiers et bancaires ont été exprimées par des acteurs économiques et politiques qui étaient bien souvent à l'origine de ces dérégulations. Leurs nouveaux discours contenaient quelques menaces contre tout ce qui peut conduire à l'opacité des circuits financiers, et notamment contre les paradis fiscaux. Pendant quelques semaines plusieurs chefs de gouvernement ont tenu devant les médias et leurs opinions publiques des discours durs à l'encontre des paradis fiscaux, ce qui a amené quelques représentants officiels de ces pays qui laissent entendre qu'ils prenaient ces menaces au sérieux à arguer de leur non responsabilité dans la crise financière. Dans le genre c'est probablement M. Junker, chef du gouvernement du Grand duché de Luxembourg, qui a été celui qui est intervenu le plus souvent pour ôter toute responsabilité aux paradis fiscaux dans la crise : « *Les pays à secret bancaire ne sont pas à l'origine de la crise. Le secret bancaire n'existe pas aux États-Unis, dans ces conditions, qui peut dire et prétendre que la crise serait partie de la Suisse et du Luxembourg parce qu'ils ont un secret bancaire, et non pas des États-Unis parce qu'ils n'en ont pas ?* »

Pour mesurer les liens éventuels entre l'existence des paradis fiscaux et la naissance comme le développement de la crise financière il faut commencer par analyser cette crise, établir ses causes apparentes et ses raisons plus profondes. Ensuite, il devrait être possible d'établir que les paradis fiscaux et tous les territoires offshore qui cultivent le secret peuvent être des éléments qui favorisent l'opacité dans les circuits financiers et mettent de l'incertitude dans les transactions financières. Il faudra encore faire le point sur les déclarations virulentes de plusieurs gouvernements de pays atteints par la crise et sur les réponses des représentants de ces territoires mis à l'index. Enfin, face à l'absence de décisions nationales, européennes ou internationales effectives contre les paradis fiscaux, il sera indispensable de montrer que des mesures concrètes peuvent et doivent être prises.

La crise financière : ses causes directes

Le déclenchement de la crise financière mondiale se situe aux États-Unis où les premiers éléments de déstabilisation sont apparus au milieu de l'année 2007. Au départ on trouve des crédits immobiliers consentis à des personnes dont les revenus étaient insuffisants et instables. Ces **prêts « à risque »** étaient tout de même proposés par des banques car leurs taux d'intérêt étaient élevés, et donc « rentables » apparemment malgré le risque de non solvabilité des emprunteurs, et surtout parce qu'ils étaient gagés sur l'hypothèque du bien immobilier acheté : en cas de « défaillance » de l'emprunteur les établissements de crédit pouvaient saisir la maison ou l'appartement et récupérer, par sa vente, l'argent prêté ; si la famille se retrouvait à la rue ce n'était bien entendu pas un problème pour la banque qui avait fait le prêt. Par ailleurs ces banques, qui avaient donc ouvert des crédits à risque, ont mis en place un système permettant de diluer ce risque sur un nombre plus grand d'organismes financiers par le mécanisme de **la titrisation** : quand une banque fait un crédit à un client elle a ensuite une créance sur ce client qui est tenu de rembourser son emprunt suivant les conditions et l'échéancier retenus dans le contrat ; cette créance est un actif pour la banque, actif qu'elle peut proposer à la vente à d'autres intervenants sur les marchés financiers. Même si les banques « prêteuses » continuent à

gérer les relations avec leurs clients, ces créances ne sont plus inscrites dans l'actif de leur bilan et elles n'en portent plus le risque. Ces créances étaient transformées en titres mis sur le marché, titres souvent classés selon le risque d'insolvabilité. Ces titres étaient achetés par d'autres banques ou par des fonds spéculatifs à la recherche de rendements élevés. Toute cette pratique était présentée comme une invention géniale par tous les libéraux, dès lors qu'elle permettait de diluer les risques sur un nombre plus grand de banques, et donc de rendre ce risque très réduit pour chacune.

D'autres intervenants et intermédiaires sont venus se greffer dans ces circuits financiers : des « agences de notation » ont offert leurs services aux « investisseurs » qui voulaient connaître les risques qu'ils prenaient en achetant tel ou tel produit financier ; des « assureurs » ont proposé de couvrir les risques des « investisseurs » en cas de défaillance des emprunteurs. Tout ce monde venait se surajouter à l'empilement de structures, à la diffusion des risques, et aussi à l'opacité accrue de l'ensemble, en organisant de fait une interdépendance de tous ces réseaux.

Les organismes de crédits hypothécaires ont prêté à long terme en empruntant à court terme (soit à des déposants, soit sur le marché interbancaire dans un contexte de taux d'intérêt bas favorable au crédit, soit en vendant leurs créances hypothécaires à de grandes banques).

Ce système a pu fonctionner pendant plusieurs années, tant que le marché immobilier était à la hausse et tant que les prix obtenus sur les saisies immobilières faites sur les particuliers incapables de rembourser leurs prêts étaient supérieurs à ces mêmes prêts. Le système a atteint sa limite quand les saisies immobilières ont été si nombreuses que leurs ventes devenaient très difficiles sur un marché immobilier saturé où l'offre était beaucoup trop importante (pendant le même temps, les constructeurs mettaient aussi sur le marché des immeubles neufs) par rapport à une demande en réduction (les familles dont les revenus étaient insuffisants cessaient de vouloir acheter). Les garanties que pensaient avoir les banques avec l'hypothèque de la maison faisant l'objet du prêt se révélaient insuffisantes et les premières défaillances dans le système bancaire ont dès lors éclaté. Quand le nombre de **défauts de paiement** a augmenté, ces organismes financiers ont commencé à avoir des difficultés à rembourser leurs emprunts à court terme qu'ils avaient contractés auprès de ces autres banques. Ces dernières, pour se protéger, ont refusé de leur octroyer de nouveaux prêts ou bien ont exigé des taux beaucoup plus élevés. En cascade d'autres banques ont été fragilisées, toutes celles qui avaient dans leurs actifs des titres de ces banques en faillite, et la pratique de la titrisation a cessé d'être « géniale » : la dilution du risque devenait la diffusion du doute dans l'ensemble du système bancaire et financier. En effet, cette pratique faisait que chaque banque, ou presque, détenait donc des actifs douteux, sans qu'elle soit vraiment en état d'en mesurer le risque réel, et chaque banque se mettait à douter de la valeur des actifs des autres banques. La conséquence fut assez rapide : aucune banque ne voulait s'engager à ouvrir des crédits à d'autres banques dans l'incertitude où chacune était quant aux capacités des autres à rembourser les avances reçues.

Cette **crise des liquidités** a percuté de nombreux organismes financiers bien au-delà des seuls États-Unis du fait de l'imbrication des banques entre elles au niveau international et du niveau atteint par la mondialisation de la finance. La crise bancaire et monétaire est devenue aussi une **crise boursière** avec la baisse des valeurs des « portefeuilles » d'actions de nombreuses sociétés, lesquelles étaient parfois conduites à mettre sur le marché une partie de leurs actifs pour récupérer de nouvelles liquidités, ce qui provoquait encore une augmentation de l'offre face à une demande réduite, et donc poussait de nouveau les marchés vers la baisse. L'effet domino a touché, de proche en proche, de nombreux réseaux financiers et bancaires sur les cinq continents.

La crise financière : ses causes profondes

Au départ, aux États-Unis, nous avons donc des familles de plus en plus nombreuses qui veulent accéder à la propriété et qui ne disposent pas des revenus suffisants pour y parvenir. Ce **décalage entre une offre de biens et une demande solvable** caractérise fortement le

fonctionnement de l'économie aux États-Unis où une très grande partie de la population vit très fortement « à crédit », avec un endettement permanent, tant pour les biens de longue durée (habitation) que pour les biens de moyen terme (équipements ménagers, voitures, etc.) et aussi pour les biens usuels et de consommation courante. L'endettement particulièrement élevé des ménages, c'est ce qui a fait fonctionner pendant quelques années les économies données encore récemment en exemple pour leur dynamisme par les économistes libéraux et les encenseurs de la libéralisation totale des marchés et des dérégulations d'une concurrence débridée : les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Irlande et l'Espagne notamment. Il s'agissait de maintenir le niveau des consommations des ménages, pour absorber ce qui avait été produit en amont, alors que leur pouvoir d'achat était plutôt en régression du fait d'une diminution des masses salariales dans la plupart des pays développés (blocage des salaires, maintien d'un chômage de masse, développement de la précarité, etc.). Dans la plupart des pays développés le **taux d'épargne des ménages est en baisse et leur niveau d'endettement progresse** : les gouvernements et les entreprises bloquent les salaires mais tentent de maintenir le niveau des consommations sur les marchés par une extension des endettements privés. Il est évident qu'aucune économie ne peut fonctionner longtemps quand elle repose sur un tel décalage. La cause profonde de la crise financière doit donc être trouvée sur les origines de ce décalage : **un partage des gains de productivité de plus en plus inégalitaire, au détriment de la rémunération du travail** (salaires, cotisations sociales, retraites, etc.) **et au profit de la rémunération du capital** par les distributions des dividendes aux actionnaires.

Patrick Artus écrit, dans *Flash économie* du 21 octobre 2008 de Natixis que « *la crise actuelle est une crise de l'excès d'endettement des ménages (et donc des banques) et de la titrisation des crédits correspondants. Cette forte hausse de l'endettement des ménages est un substitut à la perte de revenus de la classe moyenne, des jeunes actifs. Les évolutions qui précèdent la crise conduisent toutes, en effet, à une baisse des revenus des salariés actifs et à une hausse des revenus des détenteurs de capital (des rentiers, des retraités...) : taux de rendement des fonds propres très élevés, progression très forte des profits, des dividendes, des loyers et des dépenses de logement, plus values en capital, rendements élevés de toutes les classes d'actifs* ».

Ce partage de plus en plus inégalitaire des richesses produites est assez général dans la plupart des pays : en France les dividendes versés aux actionnaires représentaient 4,4% de la masse salariale en 1982 et 12% en 2007. Les normes de rentabilité financière ont été très fortement augmentées pendant la même période pour atteindre des taux insoutenables par rapport à l'économie réelle et à l'amélioration effective de la productivité. Dans la plupart des pays et au niveau mondial nous assistons donc à une accumulation de gains et de profits énormes dans les mains d'une petite minorité de privilégiés qui disposent donc de masses monétaires énormes avec lesquelles ils vont parfois chercher à faire de nouveaux profits en recourant à toutes les manipulations possibles ; et les PFJ, avec leurs multiples offres discrètes et non taxées sont un lieu où ces fortunes peuvent encore se multiplier.

Le rôle des paradis fiscaux dans la crise financière

Nous avons vu que la crise financière qui a commencé à se développer à partir des États-Unis en 2007 résulte en grande partie d'un manque de transparence dans les marchés financiers et de l'absence d'une quelconque régulation efficace, d'une part, et de masses financières énormes qui ont pu jouer de cette situation au travers d'instruments financiers très complexes, d'autre part.

Ce n'est pas l'existence des PFJ qui peut expliquer directement les pratiques des banques, et en premier des banques américaines, à accorder des prêts très fortement « à risques » puis à titriser les créances liées à ces prêts, notamment pour contourner les quelques normes prudentielles qu'elles étaient tenues de respecter. Ce n'est pas non plus le développement des PFJ qui peut

expliquer le partage de plus en plus inégalitaire des richesses produites entre la rémunération du travail et la rémunération du capital.

Par contre les PFJ sont un élément déterminant dans l'opacité des systèmes financiers internationaux laquelle opacité a joué et continue de jouer un rôle déterminant dans les doutes et les incertitudes des autres acteurs bancaires et financiers et de nombre d'investisseurs ou de détenteurs de capitaux. Les Fonds d'investissements spéculatifs (Hedge fund) sont souvent acheteurs des titres émis par les organismes de crédit hypothécaire : localisés à près de 80% dans les PFJ (dont un grand nombre aux îles Caïman) ils échappent à toute réglementation un peu contraignante. Ils sont une des causes des fluctuations fortes et contradictoires d'un jour sur l'autre des « marchés financiers » : échappant à tout contrôle de leur comptabilité et de la valeur de leurs actifs par un quelconque organisme public ils peuvent être amenés à mettre d'un coup sur le marché des sommes énormes pour continuer leurs opérations spéculatives.

Réceptacles de capitaux provenant de sources multiples (trafics, corruption, blanchiment, fraudes, etc.), les PFJ recueillent la finance offshore et organisent l'opacité des circuits de circulation de l'argent. Ils attirent les capitaux en offrant le secret des transactions, leur protection contre toute enquête pouvant provenir des gouvernements étrangers, et en contournant les systèmes fiscaux de ces États. De nombreuses banques, parfois même les plus sages apparemment, souvent « encadrées » par des réglementations nationales, ont voulu participer au « haut rapport » (High yield) quand les temps étaient fastes, en confiant à des filiales domiciliées dans des PFJ la gestion de leurs investissements en produits dérivés à risques.

Les PFJ, qui voient transiter plus de 50% des transactions financières internationales, permettent aux entreprises et aux acteurs financiers qui les utilisent de réaliser des opérations échappant à toute forme de supervision et de régulation. Ils sont, de ce fait, des éléments essentiels dans l'instabilité financière : des capitaux qui échappent à tout contrôle et à toute imposition peuvent prendre beaucoup plus de risques que des capitaux investis dans des territoires réglementés. Le secret bancaire, l'incertitude sur l'identité des propriétaires, la complexité des montages juridiques et des circuits financiers, l'absence de transparence sont autant d'éléments établissant la nocivité des PFJ et leur rôle dans l'opacité du système financier international.

Ainsi, les PFJ, par leur laxisme réglementaire, permettent la création de structures financières complexes, imbriquées les unes dans les autres, pour lesquelles il est bien entendu impossible de connaître les véritables donneurs d'ordres et, tout autant, les « responsables » contre lesquels des victimes pourraient agir en justice (les accidents des navires poubelles à l'origine de marées noires aux conséquences économiques, sociales et environnementales énormes ont à chaque fois dévoilé au grand public le recours par des multinationales à l'empilage de structures juridiques opaques localisées dans toute une gamme de PFJ). Dès lors que les PFJ voient transiter plus de 50% des transactions financières internationales, il est évident que la moindre réglementation ou régulation qui pourrait être prise par un État ou par un groupe d'États à l'égard des secteurs bancaires et financiers serait de fait immédiatement en grande partie rendue caduque : les territoires « sans lois » que sont les PFJ peuvent accueillir les sièges de sociétés bancaires et financières dispensées de ces réglementations et ces entreprises offshore peuvent donc intervenir partout, y compris sur les États réglementés à l'interne, du fait du primat du principe de totale liberté de circulation des capitaux.

Depuis les accords de Bâle (1996 puis Bâle II 2004), les banques sont soumises à une réglementation prudentielle qui les contraint à réserver un volume minimal de capitaux propres égal à 8% du total de leurs actifs risqués (porte feuilles de titres et encours de crédit).

Avec ce ratio de solvabilité, les banques soumises à cette réglementation sont donc limitées dans leurs possibilités de faire des crédits : elles doivent disposer des capitaux propres suffisants

pour rester au-dessus du seuil des 8%. Pour contourner ces dispositions des banques ont sorti de leur bilan certains de leurs crédits en les « titrisant » et en les mettant au nom d'entités juridiques nouvelles localisées dans des paradis fiscaux et qui échappaient donc à ces réglementations.

Par ailleurs, avec cette totale liberté de circulation des capitaux par-delà les frontières étatiques, les PFJ provoquent une concurrence à la baisse entre les différents systèmes de régulation nationaux. En voulant « attirer » sur leur territoire une partie des capitaux mobiles sur la planète, les États sont amenés à réduire eux-mêmes certaines de leurs réglementations internes, certains de leurs contrôles, et à revoir à la baisse leurs normes prudentielles. La dérégulation de certains secteurs plus particuliers est engagée par certains gouvernements en arguant de l'existence des territoires échappant à toute réglementation. Les PFJ sont donc un outil, direct ou indirect, pour rendre plus opaques les circuits financiers et pour ajouter de l'instabilité dans ce secteur.

Le partage inégalitaire des richesses est largement antérieur à l'existence des PFJ, mais la prolifération depuis une trentaine d'années de ces territoires a bien un lien avec l'accroissement énorme des inégalités constaté à l'intérieur des États et entre les États, au Nord comme au Sud. Leur existence rend encore plus facile la fraude fiscale de grande ampleur pour les multinationales et les particuliers riches qui vont pouvoir échapper à tout ou partie des impôts établis par les États dont ils sont originaires. Cette fraude va accroître les profits nets de celles et ceux qui la pratiquent pendant que les autres entreprises et la grande masse des autres particuliers vont devoir payer plus d'impôts (ce qui est fraudé par les uns est toujours plus ou moins payé par les autres, en impôts supplémentaires ou en redistributions et en services publics en moins). Des profits énormes se trouvent ainsi générés par les PFJ, lesquels profits vont ensuite venir accroître la masse des capitaux qui se déplacent sur la planète à la vitesse de l'électronique et qui peuvent participer aux spéculations sur de multiples marchés (pétrole, minerais, céréales, matières premières, etc.). Il apparaît en effet souvent plus rentable à ces capitaux de spéculer que de s'investir dans l'économie réelle où ils devraient bien souvent perdre une partie de leur anonymat et de leur discrétion. L'existence de masses financières énormes provenant des profits accumulés par une toute petite frange de la population devient une véritable machine à fabriquer « des bulles » : le trop plein de disponibilités financières ne se fixe pas dans les investissements directement productifs mais peut aller vers les œuvres d'art, vers l'immobilier, vers les nouvelles activités de l'Internet, vers certains marchés particuliers (pétrole, céréales, etc.) en y faisant apparaître pendant un certain temps une forte demande qui tire ces marchés à la hausse, invitant d'autres spéculateurs à s'engouffrer dans le « filon », jusqu'au moment où tout ceci éclate. En étant des lieux où ces masses financières nées des inégalités sociales peuvent se localiser et se cacher avant de fondre sur certains secteurs, les PFJ concourent très fortement au renforcement des inégalités et à l'accroissement des instabilités des marchés.

Menaces ou rodomontades de quelques gouvernements

Les déclarations publiques des responsables politiques doivent souvent être analysées avec prudence : elles sont principalement destinées à leurs opinions publiques et elles cherchent soit à les rassurer, soit à les préparer à quelques changements. Le retour sur ce qui a pu être dit ou écrit en France depuis l'été 2007 et le début de « la crise » par les membres du gouvernement ou le chef de l'État illustre bien cette double orientation. Pendant quelques semaines la ministre des Finances répétait que la crise ne concernerait que les USA, que le système bancaire français était particulièrement sain et encadré par une réglementation adaptée, et donc que la France resterait à l'écart de ces turbulences. Puis le Premier ministre souligna que la récession qui s'installait aux États-Unis suite à leur crise financière aurait forcément des répercussions sur nos exportations, et donc sur notre économie. Le Président de la

République ajoutait qu'il faudrait encore plus de rigueur dans la politique budgétaire et que toutes les réformes structurelles de libéralisation devaient être poursuivies, voire accélérées. Le Président Sarkozy n'a ensuite pas cessé de s'exprimer en fonction de l'actualité et par rapport aux différents scandales qui pouvaient apparaître dans les médias. Ses déclarations ont été particulièrement foisonnantes au cours du deuxième semestre 2008, pendant sa période de présidence de l'Union européenne. En septembre 2008 « **il faut une réglementation sur les hedge funds** » selon le Président français, alors que Mme Angela Merkel, pour l'Allemagne, soulignait la nécessité de conclure « des accords internationaux face aux **spéculations financières irresponsables** ». Que les journaux annoncent le départ de quelques dirigeants, faillite d'entreprises ou pas, avec des « **parachutes dorés** » monstrueux, et le Président affirme nécessaire de « **moraliser le capitalisme** ».

Puis, en octobre 2008, c'est vers les paradis fiscaux qu'il tourne l'attention ; il affirme que ce sont des « **zones d'ombre qu'il convient d'éliminer** » pendant que le Premier ministre déclare que « *des trous noirs comme les centres offshore ne doivent plus exister* ». Déjà, le 28 août 2008, Barak Obama déclarait, devant la convention démocrate : « *Une partie de ces projets coûteront de l'argent. C'est pourquoi j'ai expliqué comment j'allais les financer jusqu'au dernier centime : en supprimant les niches des entreprises et les paradis fiscaux, qui n'aident pas l'Amérique à croître* ».

En novembre 2008, dans un document d'orientation politique, le Pape Benoît XVI accuse les centres offshore d'être largement responsables de la crise financière internationale : « *ils ont apporté leur soutien à des pratiques financières et économiques imprudentes et ont également contribué, de manière significative, aux déséquilibres du développement en permettant une fuite gigantesque de capitaux en lien avec l'évasion fiscale* ».

Ces propos apparemment combatifs voisinaient avec un discours maintenu fait **d'appels à la vertu** de dénonciation des voyous et des malfaisants. Comme à chaque crise, comme au moment de la crise de 2000 avec l'éclatement de la bulle Internet, **les propos moralisateurs** ont été généreusement distribués par les représentants du patronat ou des secteurs bancaires et financiers et par quelques ministres et responsables politiques ; c'est l'éthique qui a manqué à trop de financiers crapules et il est demandé aux acteurs de réexaminer leurs pratiques. Les principaux acteurs financiers ont juré leurs grands dieux qu'ils allaient mieux s'autoréguler (ce qui signifiait bien clairement qu'il n'est pas question pour eux d'accepter que la loi se mêle de leurs affaires !). Le « **code de bonne conduite** » a été resservi par des professionnels de la finance avec le plus grand sérieux et a été reçu par des responsables politiques comme une réponse adaptée à la situation !

La contre-offensive des porte-serviettes des PFJ

Les déclarations « verbales » offensives à l'égard des PFJ n'ont pas laissé les représentants de ces territoires inactifs ou silencieux.

La principauté de **Monaco** a très habilement manœuvré en organisant en novembre 2008 dans un des hôtels du rocher une réunion de 174 experts du GAFI (Groupe d'Action Financière) et du comité Moneyval du Conseil de l'Europe. Le prince Albert a pu, face à ces spécialistes, partir en guerre contre ce qu'il appelle des idées reçues. « *La lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme qu'il permet sont, pour moi, une priorité. Je sais que Monaco, comme l'ensemble de ses partenaires, se doit d'être irréprochable. Je suis heureux de constater que nos efforts ont été reconnus par le comité Moneyval du Conseil de l'Europe* ». On peut dire que les démarches accueillantes de la principauté ont été rentables puisque M. Antonio Gustavo Rodrigues, président du GAFI, déclarait, à l'issue de son séjour sur le rocher, que Monaco n'est pas un paradis fiscal.

Le Premier ministre luxembourgeois, Jean-Claude Juncker, s'est également pas mal démené

pour dénoncer les attaques contre le Grand-Duché du **Luxembourg** « *on ne peut faire une équation entre secret bancaire et paradis fiscal* ».

La **Suisse** également n'a pas tardé à faire jouer ses relations. Le 28 novembre, à l'occasion d'un point presse avec le président suisse Pascal Couchepin, le Premier ministre français François Fillon a pu notamment affirmer « *la Suisse n'est pas un paradis fiscal, elle n'est pas considérée comme telle par l'OCDE, elle n'est pas considérée comme telle par la France* ». En novembre 2008 le chef du gouvernement de **l'île de Man** a affirmé que l'île « *est une juridiction transparente, hautement régulée et qui coopère pleinement* ». Ses propos faisaient suite à ceux du ministre britannique des Finances qui déclarait que l'île de Man ne pouvait continuer à attirer des banques avec sa basse fiscalité sans contribuer au budget britannique tout en espérant que Londres garantisse les dépôts des épargnants de l'île en cas de crise : « *on ne peut pas attendre que le contribuable britannique soit celui qui se porte garant en dernier ressort.* »

Les attermolements des gouvernements et de la « communauté internationale »

Pendant que quelques chefs de gouvernements adoptaient devant leurs opinions publiques des postures déterminées face aux situations scandaleuses révélées de temps en temps par les médias (parachutes dorés, délocalisations de capitaux, opérations financières opaques, etc.), la réalité des décisions effectivement prises par ces gouvernements, et par les autres, était toute différente.

Le lundi **7 octobre 2008** le Conseil des affaires économiques et financières (ECOFIN) de l'Union européenne, se réunissait à Luxembourg pour « examiner la situation économique, les événements qui ont touché récemment les marchés financiers ainsi que les réponses à apporter. »

En matière de lutte contre la fraude fiscale, et alors que des associations, des experts, des élus, des médias répétaient que les paradis fiscaux jouaient un rôle néfaste sur les budgets publics en étant des « facilitateurs » de la fraude fiscale et de l'instabilité financière, les ministres des Finances de l'UE ont limité leurs conclusions à l'approbation des lignes directrices d'Eurofisc, dispositif décidé un an auparavant, en décembre 2007, pour renforcer la coopération administrative entre les États membres dans la lutte contre la fraude à la TVA. Rien à l'égard des PFJ, rien à l'égard des banques localisées dans les PFJ, rien à l'égard des entreprises multinationales qui utilisent les PFJ pour éviter l'imposition de leurs bénéfices ! Le Conseil ECOFIN a également traité de la stabilité financière et de la surveillance financière. Ses conclusions sont consternantes : « *...il convient de continuer à rechercher, dans le cadre des compétences respectives des États membres, une réponse coordonnée au niveau européen, les États membres devant parallèlement disposer de la flexibilité nécessaire pour adapter leur réponse à leur situation individuelle, et qu'il faut poursuivre la mise en œuvre de solides réformes structurelles au niveau national afin d'accroître la capacité de résistance aux chocs futurs* » Ainsi, en langage clair, il est préconisé que chaque État fasse plus ou moins comme il peut, sachant que la règle dominante est toujours « la concurrence libre et non faussée ». Pour être « attractifs » pour les capitaux les États vont donc continuer d'être laxistes à leur égard, pendant qu'ils continueront de mettre en œuvre des réformes structurelles (flexibilité du travail, recul des services publics et recul des protections sociales pour réduire les dépenses publiques etc.) dont seront victimes de très nombreux salariés.

En matière de stabilité financière le Conseil ECOFIN du 7 octobre 2008 n'a donc rien trouvé à dire sur les hedge funds, rien sur les territoires offshore, rien sur les PFJ, rien, bien sûr, quant au sacro-saint principe de liberté de circulation des capitaux et de concurrence démultipliée. En ce qui concerne la surveillance des groupes financiers, le Conseil souligne timidement « *qu'il convient de disposer d'un système plus efficace de surveillance européenne*

pour les groupes transnationaux ». Les groupes financiers transnationaux peuvent donc continuer à agir comme par le passé pendant encore quelques lustres.

Le samedi **15 novembre 2008** se tenait à **Washington** « une réunion des chefs de vingt États, qui s'est désignée « **Groupe des Vingt** », concernant les graves difficultés que connaissent les marchés financiers et l'économie mondiale. »

La déclaration de ce « sommet » de Washington du 15 novembre 2008, particulièrement dense, doit être sérieusement examinée car elle contient le niveau du consensus public auquel sont parvenus les représentants de quelques uns des principaux États de la planète. Sur **les causes profondes de la crise actuelle** Le Sommet du G20 estime que la cause profonde de la crise vient de ce que « *les acteurs des marchés ont cherché à obtenir des rendements plus élevés sans évaluer les risques de façon adéquate et sans faire preuve de la vigilance requise. Parallèlement, les donneurs d'ordre ont affaibli les normes de souscription les établissements financiers n'ont souvent pas mis en œuvre des pratiques saines en matière de gestion des risques, les produits financiers sont devenus de plus en plus complexes et opaques, rendant possibles des effets de leviers excessifs...* » Ainsi, la crise viendrait des imprudences des acteurs financiers et de leur recours à l'opacité ; mais il ne nous est pas dit que tout ceci résulte de leur contournement d'éventuelles réglementations nationales... sachant qu'avec la liberté des marchés, aucune réglementation n'existe ou presque au niveau international dans ce domaine, et le principe est bien que les acteurs doivent s'autoréguler et fixer entre eux leurs normes. Le Sommet du G20 ajoute, dans les causes profondes de la crise actuelle « *des facteurs sous-jacents majeurs qui ont influé sur la situation actuelle,... entre autres des politiques macroéconomiques incohérentes et mal coordonnées, des réformes structurelles inadéquates qui ont conduit à des résultats macroéconomiques globaux insoutenables. Ces évolutions sur les marchés financiers et les insuffisances en matière de régulation ont mené à des excès et ont finalement provoqué de graves perturbations des marchés* ». Ces explications nécessiteraient d'autres explications, car on ne sait rien des « *politiques macroéconomiques incohérentes et mal coordonnées* » ; on ne nous dit rien de ce que sont les « *réformes structurelles inadéquates* » ni « *les résultats macroéconomiques globaux insoutenables* ».

En matière de **régulation des marchés financiers** le Sommet du G20 souligne que celle-ci « *relève avant tout de la responsabilité des régulateurs nationaux, qui constituent la première ligne de défense contre les instabilités des marchés* » Sachant que la régulation nationale s'est déjà révélée insuffisante et inadaptée et qu'elle a en partie permis la crise, le G20 préconise plus ou moins de continuer comme avant, alors même qu'une somme de réglementations nationales qui se concurrencent entre elles et avec des territoires offshore « hors la loi » ne peut déboucher sur rien d'efficace. Le G20 estime toutefois indispensable « *d'intensifier la coopération internationale entre régulateurs et de renforcer les normes internationales* ». C'est là une déclaration de principes et d'intentions qui, au mieux, pourra être respectée par les vingt États présents, mais qui ne les engage pas plus que ça, alors qu'aucun organisme un tant soit peu supranational n'est reconnu et habilité pour contrôler leur application, et qui engage encore moins tous les États absents, et particulièrement tous les PFJ ! Le G20 affirme son **attachement aux principes de fonctionnement du capitalisme financier actuel** « *... ces réformes ne porteront leurs fruits que si elles s'appuient sur des économies fondées sur les principes du libre marché,... le respect de la propriété privée, l'ouverture des échanges et des investissements, la concurrence entre les marchés ...* ». On sait que dans un passé récent tout ceci voulait dire liberté de circulation des capitaux sans contrôles, ouverture de tous les marchés, au Nord comme au Sud, prééminence de la finance et de la rentabilité financière sur les éventuelles normes sociales et environnementales. En ce qui concerne plus particulièrement les PFJ, dont le terme n'est jamais exprimé dans le document du G20, quelques actions « à moyen terme » sont retenues : « *Les autorités nationales et régionales doivent mettre en œuvre des mesures nationales et internationales pour protéger le système financier mondial des **juridictions non***

coopératives et non transparentes qui présentent un risque d'activité financière illégale » On aurait pu espérer que le Sommet du G20 arrête quelques décisions concrètes et communes à l'égard des PFJ pour limiter immédiatement leur impact sur la finance mondiale et sur l'opacité qu'ils confortent et l'instabilité qu'ils accentuent. Le G20 ne fait que renvoyer vers les États qui, dans le passé récent de la crise, ont encore montré que dans un système où la concurrence entre les territoires continue d'être la règle à l'égard de capitaux mobiles, n'ont pas été en mesure de prendre la moindre décision concrète. Là encore, on continue comme avant ! Le Sommet du G20 poursuit en incitant « *le Groupe d'action financière internationale (GAFI) à poursuivre son travail important de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme* ». Et « *les autorités fiscales ... doivent poursuivre leurs efforts de promotion des échanges d'information dans le domaine de la fiscalité* » Quand on connaît les maigres résultats du GAFI et de ses « recommandations » et la lenteur des améliorations en matière de transmission d'informations fiscales par rapport à l'accroissement de la fraude fiscale internationale on ne peut qu'être sidéré par l'inconsistance des décisions du G20. La prochaine réunion du G20 se tiendra à Londres le 2 avril 2009. Ce nouveau sommet doit permettre de faire le point sur l'état d'avancement des mesures adoptées pour lutter contre la crise financière. Il est à craindre que cette nouvelle réunion ne soit que la reproduction de celle du 15 novembre 2008 et n'engage à rien de concret, ce qui serait l'annonce d'une poursuite de la crise avec le maintien des règles internationales qui ont favorisé son développement.

Pendant qu'on continue de discuter des mérites d'une plus grande transparence, d'une meilleure gouvernance et d'une nécessaire régulation, **des décisions très concrètes ont été prises** par ces mêmes chefs d'États et de gouvernements qui ont été capables, en quelques jours, d'avancer des milliards de dollars, d'euros, de livres sterling, à partir de caisses publiques qui étaient encore vides quelques semaines auparavant face aux besoins sociaux, de solidarité, de services publics, etc. Ces avances sont faites pratiquement sans garanties réelles quant à l'usage des fonds, alors que les possibilités de spéculer demeurent, que les territoires offshore restent accueillants pour les capitaux et que les dirigeants ont toujours la liberté de s'attribuer des rémunérations confortables. Les banques qui ont profité du système sont secourues, non par le Liechtenstein ou Jersey, mais par les contribuables de leur pays, là où elles n'ont parfois pas payé d'impôts ! La « solidarité » est maintenant mise en avant pour colmater les pertes, mais le partage n'était pas de mise quand les profits s'accumulaient. Les décisions qui sont effectivement prises montrent bien que les risques ne seront pas supportés par ceux qui les ont pris.

Ce qu'il est nécessaire et possible de faire

Il faut agir pour éviter que se renouvelle une telle déstabilisation financière, dont les conséquences économiques et sociales ont à peine commencé, en intervenant tout à la fois sur les causes directes de cette crise et sur ses causes plus profondes. Nous avons vu que la domination de plus en plus forte de la finance sur l'ensemble des rapports économiques, et même sur les choix démocratiques des États et de la communauté internationale, était une cause directe de la crise financière : très largement dérégulée et dérèglementée la finance a pu opérer de plus en plus facilement en dehors de toute norme et a pu développer des circuits opaques qui ont contribué aux troubles et aux crises de confiance entre les acteurs bancaires et financiers provoquant plus ou moins le gel du système.

Une multitude d'actions devraient être prises pour améliorer cette situation : interdire la titrisation, les transactions de gré à gré et fermer les marchés à terme ; supprimer les agences de notation financées par ceux qu'elles sont chargées de noter ; abandonner les normes comptables basées sur la valeur du marché ; supprimer les rémunérations liées à la valeur de l'action ; créer des pôles financiers publics au niveau national, européen et mondial, au service de financements sociaux et environnementaux ; encadrer les politiques bancaires ; instaurer un crédit peu

onéreux en faveur de l'investissement productif ; modifier les objectifs de la BCE et la placer sous le contrôle des organismes politiques de l'UE ; limiter la liberté de circulation des capitaux et taxer les transactions financières internationales. Bien entendu, pour que ces nouvelles règles imposées par les États aient une quelconque utilité, il faut que pendant le même temps disparaissent les territoires offshore et les paradis fiscaux (en déclarant nulles les transactions financières réalisées avec des paradis fiscaux, ou en obtenant que leurs réglementations soient modifiées et qu'ils appliquent effectivement les normes internationales de contrôle). Avec la crise, les PFJ ne sont plus tellement « in » mais ils sont bien loin d'être « out ».

Pendant le même temps encore il faut procéder à un autre partage des richesses dans le monde, entre les États et à l'intérieur des États.

Gérard Gourguechon (décembre 2008 – 2)